Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **14 août 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

Me Michel Royer, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim
Mme Valérie Carrère, directrice des services techniques

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

À la suite des décès de monsieur François Beaulieu, employé de la MRC et de monsieur André Deslauriers, ex-maire de Saint-Eugène et ex-préfet, le préfet fait un hommage de leurs parcours. Une minute de silence est prise pour eux.

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12355/08/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec des modifications :

> L'ajout du point 7 F) : Réalisation d'une étude de marché pour le projet maraîcher (chantier 4) / Délégation;
>
> L'ajout du point 13A) Carrefour du développement social de la MRC de Drummond / Adoption des priorités;
>
> Changement du titre 7 E) « Adjoint(e) à la direction / Ouverture de poste » par « Adjoint(e) à la direction / surnuméraire »;

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal du conseil du 19 juin 2019**
4. **Dépôt des procès-verbaux du CAP du 4 juin 2019 et du 3 juillet 2019**
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**

   A) Comptes à payer pour le mois de juillet 2019 / Dépôt
   B) Comptes à payer pour le mois d'août 2019 / Dépôt
   C) C3F Télécom Inc. / Facturation

7. Administration

A) Fibre optique / Résiliation de l'entente relative au rôle et responsabilités de la MRC de Drummond à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique

B) Ajustement salarial pour le directeur général par intérim

C) Procès-verbal de correction pour le règlement MRC-867 / Dépôt

D) Entente pour la réalisation d'un projet de mise en place d'un dispositif de sylviculture d'adaptation aux changements climatiques / Autorisation

E) Adjoint(e) à la direction / Surnuméraire

F) Réalisation d'une étude de marché pour le projet maraîcher (chantier 4) / Délégation

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

B) Modification du rôle à la municipalité de Saint-Lucien / Annulation

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements et du plan d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement nº RV19-5110-1
Autoriser l'usage « 5252 vente au détail d'équipements de ferme » dans la zone A-5205

A.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse

A.2.1) Règlement nº 458-2019
Modification du plan d'urbanisme en concordance au SADR

A.2.2) Règlement nº 459-2019
Modification au règlement administratif en concordance au SADR

A.2.3) Règlement nº 460-2019
Modification au règlement de construction en concordance au SADR

A.2.4) Règlement nº 461-2019
Modification au règlement de zonage en concordance au SADR

A.2.5) Règlement nº 462-2019
Modification au règlement de lotissement en concordance au SADR

A.2.6) Règlement nº 463-2019
Modification au règlement sur les PIIA en concordance au SADR

10. Gestion des cours d'eau

A) Résolutions d'exécution de travaux dans les cours d'eau

A.1) Wickham / Cours d'eau Blanchard (Gc-397)

A.2) Saint-Germain-de-Grantham / Branche 23 de la rivière David (Gc-386)

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

A) Comité de Sécurité publique / Dépôt

13. Développement économique, social et culturel

A) Carrefour du développement social de la MRC de Drummond / Adoption des priorités

14. Correspondance

A) Informations générales pour les mois de juillet et d'août 2019

15. Divers

A) 26e édition du tournoi de golf de la MRC au profit des P'tites boîtes à lunch / Bilan

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

MRC12356/08/19

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 19 juin 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU CAP DU 4 JUIN 2019 ET DU 3 JUILLET 2019

Le préfet dépose les procès-verbaux des séances du comité administratif et de planification du 4 juin et du 3 juillet, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois d'août 2019 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le préfet dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juillet 2019. Il n'y a pas de question.

Juillet 2019

Factures incompressibles acquittées	983 379,17 $
Factures approuvées	46 182,14 $
Rémunérations	4 677,08 $
Allocations de dépenses	2 338,54 $
Remboursement des dépenses	583,39 $

B) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le préfet dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'août 2019. Il n'y a pas de question.

Août 2019

Factures incompressibles acquittées	470 782,05 $
Factures approuvées	36 706,17 $
Rémunérations	7 715,72 $
Allocations de dépenses	3 857,86 $
Remboursement des dépenses	0,00 $

C) C3F TÉLÉCOM INC. / FACTURATION

MRC12357/08/19

CONSIDÉRANT la résolution MRC12275/03/19 qui résiliait le contrat liant la MRC avec C3F Télécom Inc. (C3F) pour la fourniture de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT le travail qui a été effectué par C3F;

CONSIDÉRANT les échanges entre la MRC et C3F pour clore le dossier;

CONSIDÉRANT la réception des dernières factures de C3F en lien avec le projet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de factures pour un montant total de 102 462, 56 $ (taxes incluses) à C3F Télécom Inc.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) FIBRE OPTIQUE / RÉSILIATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA MRC DE DRUMMOND À L'ÉGARD DE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

MRC12358/08/19

CONSIDÉRANT la résolution *MRC12085/05/18*, qui autorisait la signature de l'entente relative au rôle et aux responsabilités de la MRC de Drummond à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité et la viabilité étaient absentes du projet de fibre optique, étant donné que des entreprises de télécommunications ont reçu des subventions des différents paliers de gouvernement pour mettre en place des réseaux de fibre optique dans certaines municipalités dans la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la non-réalisation du projet de construction d'un réseau de fibre optique;

CONSIDÉRANT l'abrogation des règlements en lien avec le projet de la fibre optique;

CONSIDÉRANT que pour clore le dossier avec le ministère, la MRC doit résilier ladite entente.

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente, la MRC peut prendre l'initiative de la résilier;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

DE RÉSILIER l'entente relative au rôle et aux responsabilités de la MRC de Drummond à l'égard de la construction d'un réseau de fibre optique sur son territoire avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'AUTORISER le directeur général par intérim à signer les documents afférents pour mettre fin à cette entente avec le ministère.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution ainsi qu'un avis de résiliation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

B) AJUSTEMENT SALARIAL POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

MRC12359/08/19

CONSIDÉRANT la résolution *MRC12335/06/19* qui nomme monsieur Michel Royer directeur général par intérim de la MRC de Drummond.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Royer assume l'intérim du poste de directeur général, ainsi que le poste de greffier;

CONSIDÉRANT la tâche de travail considérable que représente de cumuler deux fonctions en même temps;

CONSIDÉRANT la quantité élevée d'heures investies dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de salaire est justifié et nécessaire étant donné l'augmentation de ses tâches et de ses responsabilités;

CONSIDÉRANT la recommandation du CAP et du comité de personnel;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

QUE la rémunération accordée à monsieur Michel Royer correspond à la classe E de l'échelon 2 (91 217 $) de la politique de rémunération du personnel de la MRC de Drummond, rétroactivement à partir du 19 juin 2019.

DE PAYER le solde de la banque de vacances de monsieur Michel Royer s'il ne peut toutes les prendre dans l'année.

ADOPTÉ

C) PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT MRC-867 / DÉPÔT

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le préfet dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. Il n'y a pas de question.

D) ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SYLVICULTURE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES / AUTORISATION

MRC12360/08/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est propriétaire de lots de la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence Forestière des Bois-Francs a approché la MRC afin de réaliser un projet de mise en place d'un dispositif de sylviculture et d'adaptation aux changements climatiques dans la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche sera réalisé par l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un intérêt à participer à un tel projet de recherche qui s'échelonnera sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entente localise de façon préliminaire les parcelles qui feront l'objet de la recherche sur les lots 5 018 378 à Saint-Bonaventure et 4 983 560 4 983 562, 4 983 563, à Saint-Majorique-de-Grantham;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la direction générale à signer l'entente pour la réalisation d'un projet de mise en place d'un dispositif de sylviculture d'adaptation aux changements climatiques.

ADOPTÉ

E) ADJOINT(E) À LA DIRECTION / SURNUMÉRAIRE

MRC12361/08/19

CONSIDÉRANT les récents développements à la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la MRC, il est nécessaire que la direction générale ait un(e) adjoint(e) à la direction pour l'épauler dans les tâches administratives et les tâches connexes;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général par intérim à procéder à l'affichage du poste d'adjoint(e) à la direction et à organiser des périodes d'entrevue;

ADOPTÉ

F) RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR LE PROJET MARAÎCHER (CHANTIER 4) / DÉLÉGATION

MRC12362/08/19

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les MRC d'Arthabaska, Bécancour, Drummond, de l'Érable et Nicolet-Yamaska de procéder à une étude de marché des produits alimentaires régionaux Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les cinq MRC de procéder en commun à obtenir les services d'une firme spécialisée pour procéder à cette étude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC de déléguer à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres requis, de procéder à une demande de soumission sur invitation auprès d'au moins quatre (4) soumissionnaires et d'adjuger le contrat;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente;

DE DÉLÉGUER à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres, de procéder à une demande de soumission et d'adjuger le contrat pour l'obtention d'une étude de marché des produits alimentaires régionaux Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1er août 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

B) MODIFICATION DU RÔLE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN / ANNULATION

MRC12363/08/19

CONSIDÉRANT la résolution *MRC11954/02/18* qui demandait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier le cycle des rôles de la municipalité de Saint-Lucien (49030) afin que celui-ci devienne triennal, et ce, dès 2019 (2019-2020-2021);

CONSIDÉRANT la conversation téléphonique avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la fin de 2018, pour évaluer les options disponibles;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le département d'évaluation de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec la mairesse de Saint-Lucien, que la seule option était le statu quo;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution *MRC11954/02/18*.

TRANSMETTRE la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET DU PLAN D'URBANISME

A.1) Drummondville

A.1.1) Règlement n^{o} RV19-5110-1
Autoriser l'usage « 5252 vente au détail d'équipements de ferme » dans la zone A-5205

MRC12364/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n^{o} RV19-5110-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser l'usage « 5252 vente au détail d'équipements de ferme » faisant partie de la classe d'usages sous restriction à l'intérieur de la zone agricole A-5205, le tout selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5110-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5110-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse

A.2.1) Règlement n° 458-2019
Modification du plan d'urbanisme en concordance au SADR

MRC12365/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement n° 458-2019 modifiant son plan d'urbanisme n° 162;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 458-2019 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 458-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

A.2.2) Règlement nº 459-2019
Modification au règlement administratif en concordance au SADR

MRC12366/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement nº 459-2019 modifiant son règlement administratif nº 166;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement administratif afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;
Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº 459-2019 modifiant le règlement administratif de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº 459-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

A.2.3) Règlement nº 460-2019
Modification au règlement de construction en concordance au SADR

MRC12367/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement nº 460-2019 modifiant son règlement de construction nº 165;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de construction afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº 460-2019 modifiant le règlement de construction de la

Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº 460-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

A.2.4) Règlement nº 461-2019
Modification au règlement de zonage en concordance au SADR

MRC12368/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement nº 461-2019 modifiant son règlement de zonage nº 163;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement nº 461-2019 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement nº 461-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

A.2.5) Règlement nº 462-2019
Modification au règlement de lotissement en concordance au SADR

MRC12369/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement nº 462-2019 modifiant son règlement de lotissement nº 164;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 462-2019 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 462-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

A.2.6) Règlement n° 463-2019
Modification au règlement sur les PIIA en concordance au SADR

MRC12370/08/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse a transmis pour approbation son règlement n° 463-2019 modifiant son règlement sur les PIIA n° 446-2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 463-2019 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 463-2019 à la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) RÉSOLUTIONS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

A.1) Wickham / Cours d'eau Blanchard (Gc-397)

MRC12371/08/19

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-478 adoptée par la municipalité de Wickham le 3 décembre 2018 demandant l'entretien du cours d'eau Blanchard-Caya et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 570 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 5 788,00 $;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 4 février 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien du cours d'eau Blanchard-Caya, sur une distance de 570 mètres linéaires, au montant estimé de 5 788,00 $.

LE TOUT en conformité avec la demande de la municipalité de Wickham.

ADOPTÉ

A.2) Saint-Germain-de-Grantham / Branche 23 de la rivière David, (Gc-386)

MRC12372/08/19

CONSIDÉRANT la résolution 260.08.18 adoptée par la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le 13 août 2018 demandant l'entretien de la branche 23 de la rivière David et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 435 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 10 810,00 $;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 22 juillet 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la branche 23 de la rivière David, sur une distance de 1 435 mètres linéaires, au montant estimé de 10 810,00 $.

LE TOUT en conformité avec la demande de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item n'est discuté à ce point.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT

Madame Hélène Laroche dépose le rapport du comité de Sécurité publique de la rencontre du 2 juillet 2019. Il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION DES PRIORITÉS

MRC12373/08/19

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour du développement social de la MRC de Drummond a été désignée par la MRC de Drummond, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond tenue le 15 mai 2019, à titre de Comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2023;

CONSIDÉRANT la présentation du Carrefour du développement social de la MRC de Drummond lors du conseil des maires du 14 août 2019;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les priorités territoriales suivantes : Habitation, Revitalisation de quartiers et de municipalités en milieu rural, Sécurité alimentaire, Transport et Vieillissement.

ADOPTÉ

14. CORRESPONDANCE

A) INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2019

28 mai 2019 MRC de Papineau / Processus de vente de terrains par Hydro-Québec

31 mai 2019 MRC de Maria-Chapdelaine / Réforme électorale – préoccupation relative au poids politique des régions

10 juin 2019 Municipalité de Wickham / Modification à la Loi des architectes

10 juin 2019 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Suivi de la tournée des régions afin de consulter les élus municipaux

10 juin 2019 FQM / Adhésion 2019-2020

10 juin 2019 Mutuelle des municipalités du Québec / Modification au calcul de votre part de la ristourne 2018

17 juin 2019 Carrefour du développement social de la MRC de Drummond / Demande de présentation des priorités en développement social

17 juin 2019 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables

18 juin 2019 Ministère de l'Économie et de l'Innovation / Entente de collaboration

20 juin 2019 Cégep de Saint-Jérôme / Remerciement pour la lettre d'appui de la MRC en lien avec l'attestation d'études collégiales d'évaluateur-estimateur en bâtiment

20 juin 2019 Gérard Fréchette / Suivi pour le démantèlement d'un terrain de balle

21 juin 2019 Drummondville / Résultat d'élection partielle municipale 2019

28 juin 2019 MRC des Maskoutains / Projet de loi n° 17 sur le transport adapté

5 juillet 2019 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Programme Réfection et construction des infrastructures municipales - refus

8 juillet 2019	Corporation développement durable / Remerciement pour l'appui et présentation du Fonds Écoleader
9 juillet 2019	L'appui Centre-du-Québec / Bilan de l'année 2018-2019
10 juillet 2019	SDED / Rapport annuel 2018
15 juillet 2019	Agence Forestière des Bois-Franc / Rapport annuel 2018-2019
16 juillet 2019	Association des directeurs du développement économique local du Québec / Entrée en fonction d'une nouvelle directrice et invitation au prochain colloque
16 juillet 2019	Municipalité de L'Avenir / Modification à la Loi des architectes
16 juillet 2019	Gérard Fréchette / Zonage des terrains à Saint-Majorique-de-Grantham
16 juillet 2019	Municipalité de Bolton-Est / Assujettissement à la compensation en vertu du Règlement sur la compensation pour l'atteinte des milieux humides et hydriques
17 juillet 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Versement de l'enveloppe 2019-2020 du FDT
18 juillet 2019	Gérard Fréchette / Boîtes à jeux et terrain de volleyball
18 juillet 2019	MRC des Etchemins / Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL)
19 juillet 2019	Ministère des Transports / Invitation aux consultations régionales du Sommet sur le transport ferroviaire 2019
19 juillet 2019	Denis Boucher / Mise en demeure concernant le système monétaire et bancaire canadien
23 juillet 2019	Municipalité de Lefebvre / Modification à la Loi sur les architectes
25 juillet 2019	Direction générale des finances municipale / Le règlement MRC-867 a été approuvé conformément à la loi.
29 juillet 2019	Commission de protection du territoire agricole / Dossier 418397 – Rencontre publique
29 juillet 2019	Municipalité de Saint-Pie-de-Guire / Modification à la Loi des architectes

15. DIVERS

A) 26E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA MRC AU PROFIT DES P'TITES BOÎTES À LUNCH / BILAN

Monsieur Jean-Guy Hébert dresse un bilan sur la 26e édition du tournoi de golf de la MRC. La MRC a amassé autour de 33 000 $ à remettre cette année à la Fondation des P'tites boîtes à lunch. Il y a eu 86 joueurs et 60 personnes supplémentaires pour le repas.

La 26e édition fut un grand succès. Il remercie chaleureusement tous les membres du conseil et les employés de la MRC pour leur participation et leur implication remarquable. Le tournoi sera de retour pour l'année prochaine.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose des questions sur le dossier de la fibre optique et sur le dossier sondage citoyen. Le préfet répond à propos de la question sur la fibre optique et madame Line Fréchette sur le sondage citoyen.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12374/08/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean- Guy Hébert
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 15.

_____
Alexandre Cusson
Préfet

_____
Michel Royer
Directeur général par intérim